



**DELIBERATION**

N° CP\_2019\_06\_026

**COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**REUNION DU 4 JUIN 2019**

**Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS**

---

SERVICE : Pôle Ressources/Sous-direction Finances

---

**OBJET : Garantie d'emprunt "La vie familiale" Maison d'enfants La Bergerie**

---

Elu(s) présent(s) : M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFAYE, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. ALLARD, excusé, a donné délégation de vote à M. BOULESTEIX ; M. ESCURE, excusé, a donné délégation de vote à M. LAFAYE ; Mme FONTAINE, excusée, a donné délégation de vote à Mme JARDEL ; Mme LARDY, excusée, a donné délégation de vote à Mme PLAZZI ; Mme LHOMME-LEOMENT, excusée, a donné délégation de vote à Mme MORIZIO.

## **PRESENTATION SYNTHETIQUE**

L'association « La vie familiale » sollicite la garantie du Département pour un prêt de 1 330 000 euros contracté auprès de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin destiné à la réhabilitation et l'extension des locaux de la Maison d'enfants La Bergerie.

### **INCIDENCES BUDGETAIRES**

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				
Recettes				

## **RAPPORT**

L'association « La vie familiale » est une Maison d'enfants à caractère social (MECS) située à Dournazac. Elle sollicite le Département afin qu'il apporte sa garantie à l'emprunt à souscrire auprès de la Caisse d'Epargne et du Limousin, nécessaire aux travaux de réhabilitation et d'extension des locaux de la Maison d'enfants La Bergerie.

L'emprunt porte sur un montant de 1 330 000 euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêteur :	Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin
Type de prêt :	prêt ordinaire
Capital emprunté :	1 330 000 euros
Durée de remboursement :	25 ans
Type de taux :	taux fixe de 1,73 %
Périodicité des échéances :	mensuelle
Amortissement :	amortissement linéaire du capital

Je vous propose d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 80 % à l'association « La vie familiale » et d'adopter à ces fins une délibération dans les termes du projet ci-après.

## **DECISION**

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie Salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

### DECIDE

d'accorder sa garantie à hauteur de 80 % à l'association « La vie familiale » afin de financer un emprunt ordinaire de 1 330 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation et l'extension des locaux de la Maison d'enfants La Bergerie.

Les caractéristiques financières de cet emprunt sont les suivantes :

Prêteur :	Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin
Type de prêt :	prêt ordinaire
Capital emprunté :	1 330 000 euros
Durée de remboursement :	25 ans
Type de taux :	taux fixe de 1,73 %
Périodicité des échéances :	mensuelle
Amortissement :	amortissement linéaire du capital

Dans l'hypothèse où l'association « La vie familiale », pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, le Département de la Haute-Vienne s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

de s'engager pendant toute la durée du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges ;

d'autoriser son Président à intervenir au nom du Département de la Haute-Vienne au contrat de prêt qui sera passé entre « La vie familiale » et la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin.

24 Pour : M. ALLARD (délégation de vote à M. BOULESTEIX), M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE (délégation de vote à M. LAFAYE), Mme FONTAINE (délégation de vote à Mme JARDEL), Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY (délégation de vote à Mme PLAZZI), M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT (délégation de vote à Mme MORIZIO), Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme  
Transmis au représentant de l'Etat le 12 juin 2019  
87-228708517-20190604-3034-DE-1-1  
Affiché le 12 juin 2019  
Publié au RAA du Département le 17 juin 2019